

Délibération 2023-080

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2023

Date de la convocation : mercredi 25 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le mardi trente-et-un octobre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

Pouvoirs : HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

Excusés : GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : BURNEL Sébastien

Objet : LOTISSEMENT DU BOIS DE L'ENFER – EMPRUNT A COURT TERME

Monsieur le Maire indique que les travaux de viabilisation de la 4^e tranche du lotissement du Bois de l'enfer sont à présent terminés.

Afin de préfinancer les 12 parcelles de ce lotissement communal dans l'attente de leur vente, il convient de souscrire un prêt relais de 355 000 €.

Plusieurs établissements bancaires ont été sollicités et il présente les conditions proposées par le Crédit Mutuel :

- Montant : 355 000 €
- Durée : 36 mois
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel fixe : 4.10 %
- Frais de dossier : 355 €
- Garantie : néant
- Remboursement du capital à tout moment sans frais et au plus tard à l'échéance du contrat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire signer seul le Contrat de Prêt avec le Crédit Mutuel, réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds,
- D'autoriser le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS